****

**Guide du paquet de formation sur**

**"Travailler avec l'OEPP au niveau décentralisé".**

Le paquet de formation était

écrit par :

* **Elsa Garcia-Maltras,** Procureur général principal,
Bureau du Procureur général, Madrid
* **Till Gut,** conseiller juridique, ministère fédéral de la justice et de la
protection des consommateurs
, Berlin.
* **Babek Oshidari,** Juge, Cour suprême, Vienne
* **Andrea Venegoni,** Magistrat, Cour suprême de cassation italienne,
juge détaché, Chambre de la Cour chargée du droit fiscal, Rome
* **Petra Wagner,** Procureur principal, Bureau du Procureur général
, Munich

compilé et édité par :

**Académie de droit européen (ERA)**

DE-54295 Trèves, Metzer Allee 4.

1. **Comment utiliser le kit de formation**

Le guide suivant vise à fournir un manuel aux institutions partenaires sur la manière d'utiliser le paquet de formation et de personnaliser leurs séminaires juridiques nationaux en fonction de leurs propres besoins.

Le paquet de formation est composé de 5 modules :

1. Introduction générale à l'OEPP
2. Compétences de l'OEPP
3. Enquêtes de l'OEPP
4. Poursuites et procès
5. Coopération avec les institutions, les États tiers et les États membres non participants

Les formateurs sont libres de personnaliser l'ordre des modules pour le séminaire national, ainsi que leur décision de mettre l'accent sur des modules spécifiques en fonction de l'audience du séminaire et de la disposition des modules dans leur ensemble. Tout le matériel a été formaté de la même manière. Tout matériel donné est composé des parties suivantes :

* Page de couverture
* Document (Partie A.)
* Notes concernant le polycopié (Partie B.)
* Méthodologie de la formation (Partie C.)
* Solutions aux cas et exercices (Partie D. )
* Solutions détaillées étape par étape (annexe) - pour 4 des matériaux

**Partie A.** Uniquement des cas et des exercices, faciles à distribuer avant/au début du séminaire.

**Partie B.** Informations concernant les cas et les exercices de la partie A., principalement sur l'adaptation des cas au système juridique du pays où se déroule le séminaire.

**Partie C.** Méthodologie détaillée du module particulier ; les principaux objectifs et le calendrier de formation détaillé et suggéré (compilé ci-dessous pour plus de transparence).

**La partie D.** contient les solutions détaillées des cas et exercices de la partie A.

**Important à noter ! - Les** changements dans les cas auront des conséquences sur les solutions, la méthodologie reste la même.

En outre, les documents relatifs à 4 des 5 modules comportent une **annexe**, qui contient des solutions détaillées, étape par étape, avec des captures d'écran pour les problèmes, qui peuvent être montrées aux participants, le cas échéant**.**

1. **Comment utiliser les diapositives ?**

Il existe des diapositives préparées par les experts qui peuvent être utilisées pour expliquer un sujet spécifique. Elles ont été formatées pour correspondre à un modèle uniforme, de sorte que les formateurs puissent développer les diapositives fournies. Des images de fond se trouvent dans le paquet. Nous vous recommandons également de dupliquer les diapositives existantes et de remplacer le texte sur le duplicata afin de préserver le positionnement du texte.

1. **Comment créer le programme du séminaire national ?**

La durée du séminaire est de 1,5 jour. La durée de chaque module est d'environ une demi-journée (environ 3,5 à 4 heures).

Le kit contient un modèle de programme dans lequel les arrière-plans ont déjà été insérés et les mots-cadres adaptés. Le modèle contient également un exemple de programme de formation rempli.

**IMPORTANT :**

**Le programme rempli n'est qu'un exemple de ce à quoi doit ressembler le programme final ! Le programme final doit être décidé par le formateur, la sélection ou l'ordre des modules, la durée des pauses ou même l'ordre des segments spécifiques dans un module donné !**

**Les modules**

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des modules décomposés en étapes et accompagnés d'un calendrier recommandé.

**Module I. : Introduction générale à l'OEPP**

1. Présentation(s) par le(s) orateur(s) (**environ 15-20 minutes**)
	* Les présentations font partie du programme de formation, mais peuvent être personnalisées.
2. Introduction au budget de l'UE, introduction générale aux instruments de l'UE et leur applicabilité au sein de l'OEPP ou leurs différences avec celui-ci (**environ 30 minutes)** :
* **Objectif principal :** le formateur doit amener les participants à voir la composition et la manière dont le budget de l'Union européenne est géré ainsi que la relation entre les instruments juridiques suivants :
	+ Le mandat d'arrêt européen (MAE)
	+ La décision d'enquête européenne (DEE)
	+ Équipes communes d'enquête (JIT)
* Il y aura une introduction à l'aspect des droits procéduraux de l'OEPP, une introduction au traitement des dossiers OEPP et aux principes de base qui sous-tendent l'OEPP.
1. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 20 minutes**)
	* **Objectif principal :** permettre aux participants de se familiariser avec les principes de base du traitement des dossiers OEPP.
	* Les participants doivent être divisés en groupes de 5 à 8 personnes. Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/portable avec accès à Internet.
2. Résolution du scénario de cas 2 (**environ 2 heures et 20 minutes**)
	* **Objectif principal :** Permettre aux participants de se familiariser avec un regard plus détaillé sur la manière de traiter les dossiers OEPP à l'échelle du syndicat et au niveau national.
3. Discussion, en répondant aux questions des participants (**environ 5-20 minutes**)

**Module II. : Compétences de l'OEPP**

1. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
	* La présentation concernant les compétences matérielles (PIF, art. 22 III) et territoriales ainsi que l'exercice de ces compétences, les obligations de rapport, le droit d'évocation et la coopération avec les organes et institutions nationaux fait partie du paquet.
2. Résolution du scénario de cas 1 (**environ 1 heure et 40 minutes**)
	* **Objectif principal :** s'habituer à travailler avec et dans le cadre des compétences de l'OEPP et se concentrer sur l'extension de ses compétences.
	* Les participants doivent être divisés en groupes de 4-5 personnes ; chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/portable avec accès à l'internet.
3. Discussion, en répondant aux questions des participants (**environ 5-20 minutes**)

**Module III. : Enquêtes de l'OEPP**

1. Présentation(s) par le(s) orateur(s) (**environ 20 minutes**)
	* Les présentations font partie du paquet de formation, mais peuvent être personnalisées. Les présentations portent chacune séparément sur l'ouverture d'une enquête, les mesures d'investigation disponibles, les enquêtes transfrontalières, les relations avec les organes et institutions nationaux au cours de l'enquête, la protection des données et le traitement des dossiers de l'OEPP.
2. Résolution des scénarios de cas 1 à 5 (**chacun d'entre eux d'environ 20 minutes**)
	* **Objectif principal :** familiariser les participants avec les principes de base et le déroulement des enquêtes au sein de l'OEPP et par son intermédiaire. Chaque scénario présente un cadre légèrement différent et apporte un éclairage sur l'ouverture des enquêtes, les relations avec les organes et institutions nationaux au cours de l'enquête et le traitement des dossiers de l'OEPP.
	* Les participants doivent être divisés en groupes de 5 à 8 personnes. Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/portable avec accès à Internet.
3. Résoudre les quiz 1 à 5 (**environ 15 minutes chacun**)
4. Discussion, en répondant aux questions des participants (**environ 5-20 minutes**)

**Module IV : Poursuite et procès**

1. Présentation(s) par le(s) orateur(s) (**chacune d'entre elles d'environ 15-20 minutes**)
	* Les présentations font partie du package - Chacune d'entre elles se concentrera sur une partie différente concernant le recouvrement et la confiscation des avoirs, l'admissibilité des preuves dans un procès, l'application des droits procéduraux, le rejet potentiel des affaires, les poursuites devant les tribunaux nationaux, une procédure de poursuite simplifiée et la possibilité d'un contrôle judiciaire.
2. Résolution des scénarios de cas 1 à 4 (**chacun d'entre eux d'environ 1 heure 40 minutes**)
	* **Objectif principal :** familiariser les participants avec les différents aspects du recouvrement d'actifs, du licenciement, de la conclusion d'enquêtes et du contrôle judiciaire en ce qui concerne le rôle spécial de l'OEPP dans ce domaine.
	* Les participants doivent être divisés en groupes de 4-5 personnes ; chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/portable avec accès à l'internet.
3. Résoudre les quiz 1 et 2 (**environ 10 minutes chacun**)
4. Discussion, en répondant aux questions des participants (**environ 5-20 minutes**)

**Module V. : Coopération avec les institutions, les États tiers et les États membres non participants**

1. Présentation par l'orateur (**environ 15-20 minutes**)
	* La présentation fait partie du paquet de formation, mais peut être personnalisée. La présentation se concentre sur les principales organisations partenaires (OLAF, Eurojust, Europol), les relations avec les États membres non participants et la coopération avec les pays tiers, en mettant l'accent sur la pertinence des instruments d'action mutuelle interétatiques (conventions du Conseil de l'Europe, accords bilatéraux d'action mutuelle, etc.
	* **Objectif principal :** permettre aux participants de se familiariser avec les partenaires potentiels et les relations de l'OEPP avec les EM non participants ou même les pays tiers.
2. Résolution du scénario de cas, de base comme avancé (**environ 2 heures**)
	* Les participants doivent être divisés en groupes de 5-6 personnes ; Chaque groupe doit disposer d'au moins un ordinateur/portable avec accès à l'internet.
3. Discussion, en répondant aux questions des participants (**environ 5-20 minutes**)

**Module VI. : Exemples nationaux**

Pour compléter le matériel, une présentation portant sur les règles nationales de transposition et le calendrier, les changements dans les procédures/arrêts nationaux, les changements dans le droit pénal matériel concernant les intérêts financiers de l'UE, les principales règles régissant le recouvrement des avoirs, la mise en œuvre de la structure de l'EDP/le statut et le soutien de l'EDP, les règles spécifiques couvrant le travail de l'EDP, les structures de rapport et le traitement des (gros) dossiers, en particulier dans le domaine des crimes économiques dans certains États membres, a été ajoutée au matériel.